

Zeitschrift: Schweizer Erziehungs-Rundschau : Organ für das öffentliche und private Bildungswesen der Schweiz = Revue suisse d'éducation : organe de l'enseignement et de l'éducation publics et privés en Suisse

Herausgeber: Verband Schweizerischer Privatschulen

Band: 59 (1986)

Heft: [9]

Artikel: Pressekommentare zum Verzicht des Bundesrates

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-852334>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

mens. Une classe de suggestopédie, c'est bruyant et ça coûte cher. Les élèves doivent être instruits en petits groupes. Les fauteuils et les installations stéréo sont onéreux. Les professeurs-animateurs aussi, vu les exigences de leur formation. Pour l'instant donc, la suggestopédie reste une méthode de luxe réservée aux instituts privés. Et aux adultes désirant converser plus aisément, en voyage ou dans leur travail.

ANNE ZIRILLI, *Fémina* 1. 9. 86

Pressecommentare zum Verzicht des Bundesrates

Mme Kopp fait marche arrière

Une marche arrière du Conseil fédéral, ça n'arrive pas tous les jours et on a été «rude-ment» contents, hier, lors de la Journée officielle du Comptoir Suisse. La conseillère fédérale, Mme Elisabeth Kopp, a annoncé en effet que le projet d'ordonnance fédérale, qui prévoit l'introduction d'une limite d'âge pour les étudiants étrangers, avait définitivement passé au panier. La menace d'une telle loi – qui non seulement attaquait notre économie, mais ternissait encore notre image d'accueil – avait suscité un véritable tollé, en Pays de Vaud notamment.

Berne met les pouces

C'est fini! Il n'y aura pas de limitation des étudiants étrangers, comme prévu dans l'ordonnance fédérale qui entrera en vigueur le 1er novembre. Voilà ce qui ressort des propos tenus par Mme Kopp hier à la journée officielle du comptoir suisse.

Si le thème de l'allocution de la conseillère fédérale avait pour fil rouge l'environnement, les invités n'ont pas renoncé à poser les questions qui les préoccupent dans d'autres domaines. Aux autorités vaudoises qui s'inquiétaient des dispositions draconiennes relatives aux étudiants, curistes et rentiers qui viennent séjourner dans notre pays, Mme Kopp a donné la réponse suivante: «vous pouvez vous tranquilliser, cette affaire est remise dans les tiroirs du Conseil fédéral». Selon l'administration, elle n'en ressortira pas.

Voilà une nouvelle réjouissante. Les régions qui comptent sur l'apport économique de cette catégorie d'étrangers se sont bien battues. Ces déclarations entendues, elles doivent respirer.

Après le tollé soulevé par cette nouvelle contrainte fédérale, le gouvernement a compris que tous les prétextes ne sont pas bons pour fermer nos frontières. Souhaitons que d'autres points de l'ordonnance soient aussi revus. Celui qui concerne le regroupement familial ou les ethnies dignes d'œuvrer chez nous, par exemple.

Mme Kopp l'annonce au Comptoir

Etudiants étrangers: sauvés!

154 Ouf! Les 1200 élèves et étudiants étrangers menacés d'expulsion de la Suisse pour-

ront rester et continuer leurs études. Les deux articles «ravageurs» de la future ordonnance «limitant le nombre des étrangers» seront biffés. Elisabeth Kopp a annoncé la bonne nouvelle au Comptoir suisse, à Lausanne, lequel aura ainsi eu son événement politique au cours de la journée d'inauguration.

«Le projet d'ordonnance sur la limitation du nombre des étrangers n'était qu'un projet et le Conseil fédéral ne l'a même pas conservé dans ses tiroirs», a-t-elle dit. En fait, les deux articles qui auraient décimé l'effectif des étudiants étrangers dans les écoles privées et les écoles supérieures de Suisse seront biffés. Le rest de l'ordonnance sera maintenu ou modifié au vu de la consultation qui est maintenant achevée.

On sait que ces deux articles auraient interdit l'entrée en Suisse des élèves étrangers de plus de 16 ans et fixé à 22 ans l'âge limite pour entrer à l'université. Ces restrictions auraient fait partir 1200 élèves et entraîné pour les écoles privées un manque à gagner évalué à 3 millions de francs par année! Visiblement, les autorités fédérales n'avaient pas mesuré tous les effets de ces deux mesures.

Diverses rumeurs ont circulé, à Berne, à ce sujet. Ce devaient être là deux textes proposés, pour l'ordonnance, par la Police fédérale des étrangers. D'habitude, a dit une mauvaise langue, l'OFIAMT, à la lecture du projet, ne laissait pas passer les textes de cette provenance. Mais cette fois-ci, ils ont passé à travers . . . En tous les cas, le Conseil fédéral n'avait pas dû lire attentivement le projet d'ordonnance – dû aux deux départements de Mme Kopp et de M. Furgler – quand il a donné le feu vert le 28 mai dernier à la procédure de consultation. Mais le tollé soulevé, surtout en Suisse romande, par les deux articles limitatifs l'a obligé à se pencher sérieusement sur ce texte . . . Il ne sort pas grandi de cette affaire, mais les étudiants et les chercheurs étrangers qui auraient dû partir dormiront maintenant sur leurs deux oreilles.

Bern verzichtet auf «Studenten-Artikel»

Der Bund lässt die strittigen Punkte im Verordnungsentwurf zum Bundesgesetz über Aufenthalt und Niederlassung von Ausländern (Anag) fallen. Der Entwurf sah eine Altersbegrenzung von 22 Jahren für ausländische Studienanfänger an schweizerischen Universitäten sowie von 16 Jahren für die Aufnahme an (Privat-)Schulen vor. In der Vernehmlassung waren diese beiden Punkte von den Universitäten und Kantonen massiv kritisiert worden. Auch die Bundesratsparteien hatten sich mehrheitlich dagegen ausgesprochen.

Bundesrätin Elisabeth Kopp erklärte am Offiziellen Tag des Comptoir Suisse in Lausanne, der Verordnungsentwurf sei nicht mehr als ein Projekt gewesen und werde nicht einmal in den Schubladen des Bundesrates aufbewahrt.

In seiner Begrüßungsrede hatte der Waadtländer Staatsratspräsident Daniel Schmutz vorgehend die EJPD-Vorsteherin aufgefordert, auf die umstrittenen Punkte zu verzichten. Der Verordnungsentwurf war in der Westschweiz auf besonders harte Kritik gestossen.